

Adresse de la commune et du district d'Orléans, qui félicitent la Convention, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune et du district d'Orléans, qui félicitent la Convention, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794).

In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 237-238;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13864\\_t1\\_0237\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13864_t1_0237_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Sont seuls dignes de notre amour.  
Liberté! Liberté! Tu sçais triompher des  
Agens de Pitt! Courez tous lâchement les  
[despotes :  
[servir!

Ce n'est qu'aux braves Sans-Culottes  
Que nous brulons de nous unir!

4 (Les Mères de Famille)

Après avoir purgé la terre  
Des satellites des tyrans :  
Un fils revenu chez son père  
Sera l'appui de ses vieux ans.  
Liberté! Liberté! Tu fais triompher la nature!  
Heureux enfant! Dans les bras de ton père  
[adoré

Ton âme généreuse et pure  
Luy rendra ce devoir sacré.

5 (Tous les Citoyens ensemble)

Rassemblez sur cette Montagne  
Au bruit éclatant de l'airain,  
Nous chantons la vertu, compagne  
D'un peuple auguste et souverain.  
Liberté! Liberté! Pendant cette fête civique  
Vos chants guerriers perceront jusqu'aux  
[voûtes du ciel!

En célébrant la République  
Rendons hommage à l'Éternel ! (1).

45

On expose l'action courageuse du citoyen  
Vivien, maréchal à Bernay, qui a sauvé la vie  
au jeune citoyen Serant, qui alloit se noyer  
sans le secours de Vivien, qui s'est jeté tout  
habillé dans la rivière pour le sauver.

Mention honorable, insertion au bulletin,  
renvoi au comité d'instruction publique (2).

46

Le tribunal criminel du département de la  
Nièvre écrit à la Convention pour lui faire  
part de l'indignation où l'a jeté la nouvelle de  
l'attentat commis sur les personnes de deux  
représentans du peuple. Les membres de ce  
tribunal jurent d'être inviolablement attachés  
à la Convention nationale, et vouent à l'exé-  
cration de tous les siècles les tyrans et les  
conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[s.l. n.d.] (4).

« Représentans du peuple,

Un nouvel attentat vient d'être essuyé. Collot  
d'Herbois, ce vertueux montagnard de la  
Convention a failli être assassiné. Robespierre  
devait aussi tomber sous les coups du même  
assassin; heureusement que ni l'un ni l'autre

(1) D XXXVIII - 5 (Moline), (hymnes et original  
du p.v.).

(2) P.V., XXXVIII, 287. B<sup>4n</sup>, 15 prair. ; J. Mont.,  
n° 38.

(3) P.V., XXXVIII, 288. B<sup>4n</sup>, 15 prair. (suppl<sup>t</sup>).

(4) C 305, pl. 1146, p. 11.

n'ont péri. Nous nous en réjouissons et nous  
félicitons la Convention nationale des mesures  
actives qu'elle a prises pour traduire sur le  
champ au tribunal révolutionnaire le scélérat  
Lamiral.

Le tribunal criminel du département de la  
Nièvre, assure la Convention nationale qu'il ne  
cessera de surveiller les ennemis de la liberté;  
il y a quelque temps que deux de ces monstres,  
ex-prêtres lui furent renvoyés par le monta-  
gnard Pointe pour être jugés révolutionnaire-  
ment; la hache nationale en a fait justice.

Le même tribunal jure de nouveau d'être  
inviolablement attaché à la Convention natio-  
nale, d'exécuter et faire exécuter ses lois ainsi  
que les décisions de ses comités de salut public  
et de sûreté générale.

Et voue la mort à tous les tyrans et aux  
conspirateurs.

Vive la République! Vive la Montagne! »

GRILLIER (présid.), PASSOT, DUHAUMONT, DURAND,  
PIVEANT (greffier).

47

Les membres de la société populaire de  
Josselin (1) écrivent à la Convention et la  
prient de purger le territoire de la République  
des aristocrates qui en salissent le sol dans  
le château de cette commune, en les faisant  
juger. Envoyez cette exécration cargaison à Ma-  
dagascar; la terre des hommes libres ne doit  
pas être souillée par la présence des esclaves.  
Continuez vos glorieux travaux, et comptez  
sur notre dévouement; nos cœurs, nos bras,  
tout est à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Josselin, 4 prair. II] (3).

« Républicains représentans,

Purgez le territoire de la République de tous  
ses ennemis intérieurs. Le château de cette  
commune est rempli de détenus. Il sert d'entre-  
pôt à la marchandise aristocratique et fanatique.

Délivrez nous de ces monstres. Faites les  
promptement juger. Envoyez cette exécration  
cargaison de gens suspects à Madagascar.

La terre des hommes libres ne doit pas être  
souillée par la présence des esclaves. Continuez  
vos glorieux travaux et comptez sur notre dé-  
vouement. Nos cœurs, nos bras, tout est à la  
patrie. Salut en la République ! »

CHAMPEAUX (présid.), HOUBINE [et 1 page de  
signatures illisibles].

48

Le conseil-général de la commune d'Orléans  
(4) rend grâce au génie tutélaire de la France,  
qui a sauvé deux représentans. C'est donc

(1) Morbihan.

(2) P.V., XXXVIII, 288. B<sup>4n</sup>, 15 prair. (suppl<sup>t</sup>) ;  
J. Sablier, n° 1356.

(3) C 306, pl. 1159, p. 21.

(4) Loiret.

ainsi, dit-il, que nos lâches ennemis, c'est par des crimes qu'ils veulent suppléer à la faiblesse de leurs satellites : ils ne peuvent vaincre les armées innombrables qui ébranlent leurs trônes; ils veulent désorganiser la France, en la privant de ses représentans. Continuez à écraser le parti des intrigans, des factieux, des anarchistes; travaillez pour la gloire de la France que vous avez sauvée, en faisant rentrer dans le néant les hommes pervers qui voulaient démoraliser le peuple et deshonorer la révolution par la guerre impie qu'ils faisoient à l'Être Suprême. Vous donnez un grand exemple pour l'instruction de la postérité, qui accueillera vos noms avec ce respect religieux qui accompagne la mémoire des bienfaiteurs du genre humain.

Les administrateurs du district d'Orléans expriment le même vœu.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La comm. d'Orléans à la Conv.; 8 prair. II] (2).

« Citoyens représentans,

Grâces immortelles soient rendues au génie tutélaire qui veille sur les destinées de la France libre. Deux nouveaux crimes de ses ennemis n'ont servi qu'à dévoiler leurs odieuses trames, qu'à démontrer l'injustice d'une cause qu'ils ne savent défendre que par des conspirations et des forfaits.

C'est donc ainsi qu'ils espèrent pouvoir suppléer à la faiblesse de leurs satellites, laver la honte de leurs défaites et rappeler la victoire dans leurs camps.

Ils ne peuvent vaincre les armées innombrables qui ébranlent leurs trônes, ils veulent désorganiser la France en la privant du génie et des vertus de deux de ses représentans les plus chers, en faisant tomber sous les coups de deux lâches assassins les plus fermes appuis de sa liberté.

Les insensés ! ils ne voient pas que des moyens aussi atroces ne prouvent que la faiblesse de leurs ressources et l'impuissance de leurs rage, et accélèrent le triomphe d'une cause qui se défend contre les trahisons et les crimes par les seules armes de la raison et du courage.

Recevez, augustes représentans, le vœu des habitans de cette commune qui vous expriment par notre organe l'horreur et l'indignation dont ils ont été pénétrés au récit des deux affreux attentats commis sur les personnes de Robespierre et de Collot d'Herbois, la joie qu'ils ont ressentie en voyant dans cette occasion, l'heureuse destinée de la République prévaloir contre la perfidie de ses ennemis, et l'invitation qu'ils vous font d'employer toute votre vigilance à prévenir de semblables complots dont la réussite couvrirait la France d'un crêpe funèbre.

Continuez à écraser le parti des intrigans, des factieux, des anarchistes, à faire rentrer dans le néant ces hommes pervers qui voulaient

démoraliser le peuple et deshonorer la révolution par la guerre impie qu'ils faisoient à l'Être Suprême et vous aurez travaillé pour la gloire de la France que vous avez sauvée, par votre énergie, pour le bonheur de toutes les nations à qui vous donnez un grand exemple pour l'instruction de la postérité qui accueillera vos noms avec ce respect religieux qui accompagne la mémoire des bienfaiteurs du genre humain. »

BARBEROUX l'aîné, BOMAGNESI, FONTORT, DUPART SOUVIGNY, CHAPIOTIN, BARDOS [et 32 signatures illisibles].

[Le distr. à la Conv.; 8 prair. II].

Sauveurs de la patrie, vos têtes précieuses sont donc mises à prix par l'or corrupteur des puissances coalisées ! Ils veulent donc vous faire la guerre avec des poignards, ces despotes conspirateurs dont les redoutes sont emportées par les bayonnettes de nos héros ! Eh bien, qu'ils réunissent tous leurs efforts pour montrer mieux leur impuissance.

L'Être Suprême que vous avez proclamé veille sur vos augustes destinées, le génie de la liberté vous couvre de ses ailes et les gouttes de sang répandues par l'intrépide défenseur de Collot d'Herbois sont autant de semences fécondes d'où vont sortir les héros qui renversent tous les trônes et sonneront la dernière heure de tous les tyrans ».

DALAINÉ (présid.), AIGNAN, PONCEAU, CHENAULT, LAMBERT, ARMELIN, CRETTE, DÉSIR [et 3 signatures illisibles].

## 49

Les administrateurs du district de Saint-Pol (1) instruisent la Convention qu'une partie de terre provenant de l'émigré ci-devant comte de Bréas, divisée en 24 lots, et estimée 34,135 liv., a été vendue, dans la 3<sup>e</sup> décade de floréal, 100,850 liv.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des domaines nationaux (2).

## 50

Les administrateurs du district de Mortagne envoient à la Convention nationale un état de vente de biens d'émigrés, estimés 48,370 liv., qui ont été vendus 122,500 liv.; ce qui donne un excédant de 74,130 liv.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des domaines nationaux (3).

(1) P.V., XXXVIII, 288. B<sup>n</sup>, 15 prair. (suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1356; J. Fr., n° 617.

(2) C 305, pl. 1146, p. 18. Voir ci-après, n° 83.

(1) Pas-de-Calais.

(2) P.V., XXXVIII, 289. B<sup>n</sup>, 22 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1356; J. Lois, n° 613.

(3) P.V., XXXVIII, 289; C. Eg., n° 663.